

00 8860

230 2641

G. Renaud & Ph. Lapinte

Experts-Comptables - Commissaires aux Comptes

27 MAI 2003

EURL LA ROCHELLE INVEST

Rue Lech Walesa
Villa Parc Acacia

77185 LOGNES

COMMISSARIAT AUX APPORTS

ARGOS AUDIT REVISION GESTION ORGANISATION SERVICES

15, rue Alfred Kastler - BP 3023 - 17030 LA ROCHELLE CEDEX 1 - TÉL. 05 46 44 88 88 - FAX 05 46 44 66 95

SARL au Capital de 15244 € - RCS La Rochelle B 339 648 909 - Inscrite au tableau de l'ordre de Poitiers

E.mail : glr@groupe-excel.fr

GROUPE EXCEL

Réseau TAG International
Groupement Européen d'Experts Comptables

EURL LA ROCHELLE INVEST

SIEGE SOCIAL : Rue Lech Walesa
Villa Parc Acacia
77315 LOGNES

En exécution de la mission de Commissaire aux Apports qui nous a été confiée par l'ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de MEAUX, en date du 20 décembre 2002, nous vous présentons notre rapport sur l'appréciation de la valeur des apports devant être effectués à votre société.

1. Exposé sur l'opération projetéeSociétés concernées :

- La Société LA ROCHELLE INVEST est une Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée dont l'associé unique est Monsieur MOUTALIB Marc.

But de l'opération :

L'opération consiste en l'apport de titres de la SCI Quai de la Poitevinière détenus par Monsieur MOUTALIB Marc à l'EURL LA ROCHELLE INVEST.

Propriété et jouissance :

Votre société deviendra propriétaire des titres et droits qui y sont attachés à compter du jour de l'approbation des apports par votre assemblée.

2. Description et évaluation des apports

Les apports sont constitués par des titres représentant 2 375 parts sur les 2 500 constituant le capital de la SCI Quai de la Poithevinière.

Ces titres sont évalués à 340 000 euros. Les titres apportés ont été évalués sur la base des comptes annuels, de la SCI Quai de la Poithevinière, établis au 31 décembre 2002.

Deux méthodes d'évaluation, fondées sur la rentabilité et le P.E.R., ont été appliquées. Elles ont donné un montant légèrement supérieur qui dans un esprit de prudence n'a pas été retenu.

3. Vérifications effectuées

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour vérifier la réalité des titres apportés et la valeur attribuée à ces apports. L'évaluation étant effectuée sur la base des comptes annuels de la SCI Quai de la Poithevinière au 31 décembre 2002, nous nous sommes assurés qu'aucun évènement de nature à modifier la valeur des apports n'était intervenu jusqu'à cette date.

4. Conclusion

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports décrits ci-dessus, dont le total s'élève à 340 000 euros.

Les avantages particuliers stipulés n'appellent pas d'observations de notre part.

Fait à La Rochelle, le 30 Avril 2003

Pour SARL ARGOS,



Ph. LAPINTE

Commissaire aux Comptes Inscrit